



Appel départemental commun à la grève et à la manifestation

Les organisations syndicales départementales CGT Educ'action, FSU (SNES, SNEP) et SNFOLC font le constat d'une réforme du collège contestée et rejetée par la majorité des enseignants et rejetée au CSE par des organisations syndicales représentant plus de 80 % des enseignants du second degré.

Elles condamnent le passage en force décidé par la ministre de l'Éducation nationale qui a publié le décret portant sur la réforme du collège au lendemain de la puissante grève du 19 mai.

Elles considèrent que cette méthode traduit le profond mépris de la ministre vis à vis des personnels et de leurs organisations syndicales.

Elles demandent le respect du principe démocratique de base selon lequel une minorité n'impose pas ses vues à la majorité. Elles demandent donc que la Ministre cesse de vouloir faire passer en force cette réforme bureaucratique et idéologique qui s'inscrit dans la politique d'austérité du gouvernement. Loin des réalités pédagogiques et des besoins des élèves, elle persiste dans la voie de l'erreur en reprenant des éléments de la réforme Chatel du lycée qui ont déjà fait la preuve de leur capacité à nuire au bon fonctionnement des établissements :

- diminution des horaires disciplinaires via la mise en place des EPI (Enseignement pratiques interdisciplinaires et de l'AP (Accompagnement personnalisé),
- mise en concurrence des disciplines et des établissements,
- menace de disparition de certaines disciplines par leur regroupement dans un même pôle,
- suppression d'options et mise en danger des langues anciennes et vivantes,
- nouvelle dégradation des conditions de travail (pas d'allègement des effectifs de classe, moindres possibilités de travail en petits groupes, absence de concertation prévue dans l'emploi du temps des enseignants pour la mise en place de l'interdisciplinarité),
- « autonomie » accrue qui donne plus d'autorité aux chefs d'établissements et aux hiérarchies intermédiaires (conseils pédagogiques...) pour moduler les horaires disciplinaires sur un même cycle et imposer les pratiques pédagogiques.

Les organisations syndicales départementales CGT Educ'action, FSU (SNES, SNEP) et SNFOLC réclament le retrait de cette réforme inacceptable, pour la remplacer par une réforme ambitieuse du collège qui attribue des moyens suffisants pour assurer la réussite de tous les élèves et améliorer les conditions de travail des personnels. Il faut donc :

- garantir des grilles horaires disciplinaires nationales non modulables
- définir des programmes disciplinaires cohérents, permettant une interdisciplinarité construite et progressive réduire les effectifs par classe et assurer les dédoublements nécessaires.
- donner du temps aux personnels pour se concerter et travailler en équipes. .../...

- assurer une formation initiale et continue à la hauteur des enjeux.
- prévoir des personnels (cpe, co-psy, infirmières, assistants sociaux, médecins scolaires) reconnus dans leurs missions, et en nombre suffisant dans les établissements.

Les organisations syndicales départementales CGT Educ'action, FSU(SNES,SNEP) et SNFOLC appellent à se mobiliser, à débattre, à voter des motions, à se mettre massivement en grève le 11 juin 2015 et à manifester :

à 10 h
place de la Préfecture au Mans